



Plate-forme d'échanges

Affichage environnemental des produits de grande consommation

Date :
2014-11-27

Numéro du document:
N 112rev

Assistante:

Lydia GIPTÉAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:

Eric BALCAEN
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 80 71
Eric.balcaen@afnor.org

Compte Rendu

Réunion du 2014-07-07

Président : Lydie OUGIER (ADEME)
Co Président : Edouard FOURDRIN (ADEME)

1.	Adoption de l'ordre du jour	N111
2.	Approbation du compte-rendu de la réunion précédente	N110
3.	Présentation des référentiels par catégorie de produits pour validation : - <i>Essuie-tout</i> - <i>Papeterie</i> - <i>Linge de maison</i> - <i>Téléphones mobiles</i>	
4.	Actualités relatives à l'expérimentation européenne	
5.	Réactivation du GT Format d'Affichage	
6.	Actualités des groupes de travail sectoriels	
7.	Questions diverses	
8.	Date des prochaines réunions	
9.	Clôture de la réunion	

1. Adoption de l'ordre du jour

L.Ougier présente l'ordre du jour projeté sur l'écran de la salle.

Elle précise que de petites modifications vont devoir être apportées au présent ordre du jour en raison d'un problème de transport que V.Ori rencontre actuellement et qui risque de ne pas lui permettre de présenter le référentiel papèterie à l'heure prévue.

Elle ajoute qu'il en est de même pour le référentiel ayant trait aux téléphones mobiles qui sera présenté cet après-midi.

Par ailleurs, elle précise que la pause déjeuner aura lieu de 13h à 14h.

Hormis ces points, **l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

La liste de présence est en Annexe 1.

2. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Dans le cadre de l'adoption du dernier compte rendu, Chantelle demande à ce que le nom de sa société et que les initiales de Bénédicte Mastaing soient précisés.

M.Pirson, quant à lui, précise que dans la formulation de la version du BP X30-323-0 de 2011, qu'il était convenu d'adopter sur les taux de recyclage des emballages, il n'y avait pas de différenciation de matériaux et que l'on revenait à une rédaction uniforme pour l'ensemble des matériaux. Or le BP X30-323-0 reprend quelques taux de recyclage des emballages, notamment pour le verre, avec distinction des emballages ménagers et industriels.

E.Fourdrin répond que ces les taux de recyclage des emballages présents dans le BP X30-323-0 sont uniquement ceux qui n'ont pas fait l'objet d'opposition. Ceux qui ont été non consensuels ont été retirés.

Ecofolio ajoute que le débat ne portait que sur les taux de recyclage des emballages, et non ceux du produit.

L.Ougier précise que la conclusion était bien une absence de consensus sur le sujet. Compte tenu de cet état de fait, il a été convenu de conserver la version 2011 du BP X30-323-0 en l'état, concernant la question des emballages. Après, discussion est convenu de supprimer les taux de recyclage "tout emballage", mais de conserver ceux liés aux produits (exemple : produits électriques et électroniques).

Moyennant ces modifications, **Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

3. Présentation des référentiels par catégorie de produits pour validation

- *Essuie-tout*

Le projet de référentiel est présenté par M. Pirson, qui représente V. Pouillat, et par M. Muller.

En préambule, M. Pirson souligne que ce produit est largement diffusé depuis 1946 et qu'il apporte un service très important, qu'il est très pratique et universel.

Le référentiel s'appuie sur un document technique et découle du référentiel sur le papier toilette.

Aucun commentaire n'a été reçu sur ce référentiel.

Questions

En préambule, **L.Ougier** précise que la validation du référentiel se fait sur la base des participants présents (ayant émargé la fiche de présence), comme convenu lors de la dernière réunion. La liste des organismes qui ont validé ce document sera annexée au référentiel.

Q1 : J-P Ventère aimerait savoir si le nombre de données spécifiques reprises est supérieur ou inférieur à une dizaine ? Il aimerait, pour sa part, qu'elles soient inférieures à une dizaine.

R1 : M. Muller lui répond que sur la production, les fournisseurs devront indiquer une dizaine de données à chaque fois et qu'il y a plusieurs producteurs,. Par contre il s'agit de couvrir 80% des pâtes utilisées avec des données spécifiques, les 20 % restants étant liés à des données génériques.

Q2 : J-P Ventère ajoute que c'est effectivement satisfaisant mais que si on pouvait limiter à 10 dans la pratique ce serait mieux. Dans les données environnementales réparties sur l'ACV, serait-il possible de rassembler la matière utilisée pour que hors de la matière utilisée il en reste 10?

R2 : E.Fourdrin répond, pour sa part, qu'il faut tout de même être précis, même si des regroupements peuvent être faits par grandes étapes.

L.Ougier indique qu'elle saisit parfaitement la préoccupation de J-P Ventère, mais qu'au travers du travail de ce groupe, il y a une volonté de rigueur du travail et un souci permanent de facilitation du travail des opérateurs sur la nature des informations à collecter. Ensuite opérer des regroupements pour tomber au-dessous de 10, pourquoi pas ...Aussi, demande-t-elle au GT s'il est possible de considérer ce point.

Par ailleurs, elle souhaiterait savoir si, par rapport au test, la collecte des données n'a pas posé de problèmes aux opérateurs ? Si ces informations peuvent servir aux fournisseurs de pâtes ?

M.Pirson répond par la positive arguant du fait que les opérateurs maîtrisent leurs impacts environnements. Ils ont une base de données publique, accessible.

Q3 : Th. Albisser se demande s'il existe une grande diversité dans les résultats ?

R3 : Effectivement, l'écart est supérieur à 2.

Q4 : Solinnen demande des éclaircissements quant aux types de pâtes utilisés et le crédit environnemental sur la consommation d'énergie.

R4 : M.Muller indique que le parti a été pris de prendre les impacts évités. En se basant sur le référentiel, la formulation est suffisamment souple pour s'adapter.

E.Fourdrin ajoute que pour le référentiel ensuite-tout, il s'agit d'une allocation de ces impacts et bénéfiques à 100 % pour ce produit.

D'une manière transversale, l'esprit du BP 30-323-0 est le suivant : si on a une revalorisation énergétique et que l'on connaît le produit en aval (ayant utilisé l'énergie valorisée), celui-ci bénéficie d'une allocation 50/50, de même que le produit amont (valorisé énergétiquement). Si on ne la connaît pas, l'allocation est 100/0 pour le produit amont (valorisé énergétiquement). Pour les ordures ménagères, l'allocation est toujours 100/0.

Dans un souci de clarification, **L.Ougier** suggère de le préciser dans le référentiel et le guide en cours d'élaboration. Elle ajoute qu'un cahier des charges est en cours d'élaboration pour faciliter l'implémentation du référentiel BP X30-323-0.

Q5 : Solinnen rappelle qu'en ce qui concerne le traitement des chutes de production, le BP X 30-323-0 précise que l'on applique la même approche que le recyclage du produit en fin de vie. Ici, il semblerait que l'on s'écarte de la formule. En conséquence, comment est prise en compte la valorisation des chutes de production ?

R5 : M.Muller répond que pour les chutes de production, les impacts et bénéfiques liés à leur valorisation sont affectés à l'essuie-tout. Pour être cohérent dans ce cas, c'est comme si on consommait de la matière déjà fabriquée.

Face à ces questions qui méritent d'être précisées, L.Ougier demande à ce que des éléments de clarification soient apportés par le GT sectoriel.

LO conclut ainsi :

Moyennant les modifications demandées, qui seront apportées après cette réunion, n'ayant enregistré aucune autre réaction, elle déclare le référentiel validé.

- *Papeterie*

V.Ori présente le référentiel et indique qu'elle assure l'animation du GT 8, l'ADEME la co-animation tandis que Solinnen apporte un support technique.

Ce référentiel concerne plusieurs produits :

- **cahiers,**
- **ramettes de papier,**
- **chemises de classement,**
- **enveloppes**

L'approche adoptée, après une assez longue réflexion, a été l'usage d'une feuille A4, auquel a été ajoutée sa résistance à l'usure. Elle précise que lorsqu'on a un cahier, il faut lui conserver son intégrité.

Le calcul de l'UF consiste à ramener la feuille A4 au flux de référence de base.

Le choix du flux de référence est d'intégrer des caractéristiques de performance qui, par rapport à la grille d'évaluation présentée par V.Ori, sont caractérisées par un certain niveau de points.

Ensuite, la question du remplacement du produit n'est pas simple à trancher : le GT a considéré un flux de référence de base multiplié par 1 et multiplié par la probabilité de taux de remplacement, sachant que l'on considère 1 seul remplacement.

V. Ori indique qu'une information supplémentaire pourra être ajoutée pour mettre en avant les bonnes pratiques liées à la préservation des forêts.

La communication de cette information environnementale supplémentaire est une possibilité offerte aux entreprises désirant mettre en avant leurs bonnes pratiques en matière de gestion durable des forêts.

Les commentaires de Group' Hygiène, de Solinnen, de Copacel, de Harp et associés ont été pris en compte.

Questions:

Q1 : **Ch.Girardier** de l'UFIPA relève que les changements intervenus sur cette édition du référentiel sont très récents, et qu'il n'a malheureusement pas été en mesure de participer à la dernière réunion. En outre, il n'y a pas eu de validation de ce nouveau document au sein du GT 8. Aussi, souhaite-t-il que dans un souci de transparence totale, ce document amendé, qui comporte des modifications importantes circule pour validation, même s'il soutient les commentaires de Solinnen.

R1: **E.Machefaux** précise que ce document a été envoyé au GT 8 et qu'aucun commentaire n'a été reçu de l'UFIPA.

L.Ougier ajoute que l'on est dans le cadre d'un processus normal et qu'elle aimerait entendre également les autres parties.

Enfin, **V.Ori** indique 'elle aimerait savoir quels sont les points bloquants pour l'UFIPA ?

Q2 : Ch.Girardier indique qu'il a un souci s'agissant des cahiers et sur le calcul du flux de référence. En effet, sur quelles bases repose la qualité requise ? Quels sont les éléments de cette étude ? Cette annexe va pénaliser les produits qui ne répondent pas au niveau minimal requis.

R2 : V.Ori répond qu'en ce qui concerne la qualité requise en matière de papèterie, il faut qu'elle soit en concordance avec l'usage (le scénario de référence est l'usage scolaire). Des tests, non publiés, ont été faits. Il n'existe pas de norme pour les tests d'usure, on a donc utilisé les retours d'expérience de chacun des membres du GT 8. Partant de cela, la conception de chacun des produits a été étudiée, au cours des réunions et la conclusion qui vient d'être présentée a été établie.

Ch Girardier indique que ces éléments ne répondent pas à sa question et regrette que les éléments des études n'aient pas été publiés.

Il propose :

1. **de ne mettre dans le référentiel que les éléments quantifiés** (sous réserve de données confidentielles),
2. **et qu'il soit recommandé que l'on substitue le travail mené par la CE à celui-ci.**

Suite à cette proposition, L.Ougier invite les participants à réagir.

J-P Ventère souhaite que le référentiel soit adopté car il trouve le travail effectué remarquable, souligne qu'on ne doit pas chercher à faire mieux que l'Europe car la France est en avance.

Unilever craint que certaines ONG ne contestent les éléments liés à la forêt durable et s'interroge sur le risque de phagocyter le référentiel à cause des logos de certaines ONG.

E.Machefaux précise qu'il n'est plus fait référence à certains systèmes de certification. Le GT 8 a cherché, en vain, une méthodologie pour quantifier cet indicateur. Pour le moment, la charge de la preuve va revenir au fabricant.

Pour **M.Pirson**, ce qui pose problème est que personne n'a vu ce document et notamment la manière dont été pris en compte les commentaires ; donc pourquoi le valider aujourd'hui ? Il souhaiterait voir le document complet, car à ce stade il ne dispose pas suffisamment d'éléments documentaires.

L.Ougier conclut ainsi :

La Plateforme Affichage environnemental convient que le tableau des commentaires et la version finale du référentiel soient envoyés pour validation à la prochaine réunion, le 14 octobre.

Elle rappelle qu'un référentiel peut faire l'objet d'actualisation régulière. Ainsi, en fonction de l'évolution que connaîtra l'expérimentation européenne, il sera possible d'intégrer des éléments de ces travaux dans les référentiels de la plateforme.

- Linge de maison

L.Houillon présente ce nouveau référentiel lié au référentiel "articles d'habillement".

En préambule, il précise que l'ensemble de la structure du présent document est bien inspiré de celle du référentiel articles d'habillement et adaptée au linge de maison.

Ce référentiel a été rédigé par l'IFTH appuyé par l'ADEME, le pôle textile et Tissus Gisèle, puis partagé par le GT 5 et testé par Garnier Thiebaut.

Le linge de maison regroupe les draps, draps housses, mais s'applique également au linge de table ou rideaux. Les articles de cuisine sont, quant à eux, davantage considérés comme articles d'habillement.

L.Houillon précise dans sa présentation que le GT a été contraint d'aller à un niveau de détail important en ce qui concerne les codes CPA.

L'Unité Fonctionnelle s'appuie sur le linge de maison produit et entretenu.

Après la présentation du référentiel, **E.Fourdrin** ajoute que pour la partie filature, un besoin particulier en données génériques a été exprimé, „ Pour l'habillement les matières premières et les filatures sont regroupées dans les données de la base IMPACTS® alors que pour le linge de maison, le souhait est de dissocier la filature.

L.Ougier intervient en précisant que pour répondre à ce souhait, il faudrait faire de la construction de données, mais c'est un travail de plus long terme ou faire appel à la fourniture de données par des tiers.

Questions :

Avant de céder la parole aux participants, E.Fourdrin précise qu'aucun commentaire n'a été eu reçu.

Q1 : **J-P Ventère** suggère de s'inspirer de certains passages du document européen pour optimiser la compatibilité entre les documents : l'UF doit être unitaire.

R1 : **E.Fourdrin** répond que les nombres de lavages associés aux linges de maison sont bien précisés dans le référentiel et que ces nombres de lavages ne constituent pas des garanties.

En ce qui concerne le flux de référence, J-P Ventère tient à préciser qu'il est question d'affichage et que ce qui nous intéresse c'est la communication au consommateur. Donc, en vue d'une certaine cohérence, il souhaiterait éviter toute durée minimale.

L.Ougier pense que c'est une précision nouvelle pour les référentiels sectoriels. Quant à **E.Machefaux**, elle suggère d'attendre peut-être les résultats des travaux sur format d'affichage avant de décider quoi que ce soit. **L.Houillon** conclut en indiquant qu'à ce stade on ne sait pas et que le débat a déjà eu lieu en GT 5.

Q2 : **M.Pirson** souhaiterait savoir pourquoi le flux de référence est de 100 cycles ?

R2 : **L.Houillon** lui répond que ce sont des chiffres arrondis déterminés à partir des retours d'expériences communiqués par les producteurs.

Q3 : **Th.Albisser** aimerait savoir si le taux de séchage mécanique a été calculé à partir d'informations transmises par le GIFAM ou d'autres acteurs, sachant que le taux d'équipement des ménages pour le sèche-linge est de 30%.

R3 : **L.Ougier** indique que les hypothèses du référentiel sont basées sur des dires d'experts consignés dans les comptes rendus du GT5, qui proviennent d'enquêtes non officielles.

B.Demarne souhaite préciser que le domaine d'application de ce référentiel est limité au linge de maison. En théorie, cette définition inclut également les textiles d'ameublement. Ça ne lui pose pas de problème particulier, mais il souligne qu'il est important de préciser que les rideaux et certains textiles d'ameublement sont inclus.

L.Ougier en convient et propose simplement d'ajouter "certains articles d'ameublement".

L.Ougier conclut ainsi :

Moyennant la précision apportée sur le périmètre (ameublement), n'ayant enregistré aucune objection, elle déclare le référentiel validé et remercie M.Houillon et le GT 5.

Catherine Jammes étant excusée, le référentiel est présenté par Bio I-Deloitte et BV-Codde.

La fonction principale des téléphones mobiles est de téléphoner.

Pour modéliser le cycle de vie du téléphone, le GT 2 a choisi de limiter le champ d'application à l'utilisation du portable en France pendant 2 ans, en le rechargeant tous les 2 jours, même si aucune étude concernant la recharge tous les 2 jours n'existe.

Les Indicateurs environnementaux retenus sont :

- **le réchauffement climatique**
- **l'épuisement des ressources naturelles**

Les exclusions :

- **la R&D**
- **le transport des salariés**
- **publicité, démarchage et marketing**
- **les infrastructures et la fabrication du réseau téléphonie mobile**
- **les chutes ou rebus**
- **le renvoi et la réparation**
- **la fabrication des accessoires** (sauf Kits chargeurs et oreillettes).

La production de l'écran est l'impact le plus important, ainsi que la production des puces en silicium.

Le GT s'interroge sur le calcul de l'indicateur épuisement des ressources naturelles. Les deux approches sont les suivantes (cf. présentation)

Approche 1 : estimation basée sur l'ensemble des facteurs de caractérisation de l'indicateur et la base IMPACTS®

Approche 2 : estimation basée sur les quantités d'or, argent, étain, tantale et indiums présents dans le mobile

L.Ougier tient à préciser que les 2 approches sont différentes : l'une est portée par SFR et l'autre par Orange.

Q1 : **Th. Albisser** souhaite disposer de précisions sur les taux d'incertitude. Les constructeurs remplissent-ils plus ou moins bien les quantités d'or et autre ?

R1 : Pour Orange, les données collectées sont fiables

Q2 : **M.Pirson** souligne que si demain, le GT 2 dispose d'éléments d'innovation, il serait souhaitable de les considérer.

R2 : **L.Ougier** indique que si demain il y a un changement de technologie, il faudra revenir à l'approche 1 (base IMPACTS®) car ces nouvelles innovations peuvent avoir un impact sur les autres indicateurs.

Q3 : **M. Kathrada** souhaite savoir si des impacts importants ont été omis dans l'approche 2 ?

R3 : BV précise que le principal est l'indium et que les fabricants sont consultés. S'il y avait d'autres matières non répertoriées, ils l'auraient fait.

Q4 : M. Kathrada poursuit sur l'approche 2 et se demande si l'accès à la donnée est beaucoup plus dynamique.

R4 : pour **Bio IS** le taux de complétude s'est amélioré.

Q5 : L.Ougier se demande s'il n'y pas un risque de focaliser sur certaines substances et conduire d'autres référentiels à s'aligner sur cette approche ?

R5 : E.Fourdrin précise que cette approche 2 nécessite d'avoir une connaissance fine du produit et de son ACV. Si cette approche est reproduite dans d'autres catégories de produits, il y aura toujours un risque d'erreurs ou d'oublis de substances plus ou moins élevés selon la connaissance des impacts environnementaux du produit.

J-P Ventère considère que les deux approches sont conformes avec le BP X30-323-0 mais suggère d'interroger Solinnen ou Bleu Safran sur cette problématique.

De son côté, E. Fourdrin n'est pas à l'aise avec l'approche 2 car elle ne reconnaît pas la base IMPACTS® pour cet indicateur qui est la seule base exigée par le BP X30-323-0. Cette approche est donc selon lui à la limite du BP X30-323-0.

Q6 : Th.Albisser s'interroge sur la nature du débat : débat ACV ou politique ?

R6 : E.Fourdrin répond : les 2.

L.Ougier retient des échanges que ce référentiel est conforme au BP X30-323-0 dans les 2 approches, même si l'approche 2 est plus simpliste. Si au final c'était l'approche 2 qui était retenue, il faudrait la justifier par les éléments qui conduisent à la retenir..

Elle ajoute qu'en fonction des discussions avec Solinnen et Bleu Safran, au vue de ce tour de salle, elle pense qu'on pourrait retenir une approche 2 en posant les critères pour pouvoir s'appuyer dessus en cas de demande d'autres GT.

E.Fourdrin précise qu'en ce qui concerne la procédure, il faut repasser par le GT 2 avant de repasser en plateforme. Il y a en effet le besoin de solliciter des avis externes que l'on étudiera en GT2.

Q7 : M.Azens : l'approche 2 porte uniquement sur l'épuisement des ressources ?

R7 : E.Fourdrin : oui. Cette approche trace les flux qui contribuent. à plus de 95 % de cet indicateur.

Q8 : J-P Ventère souhaite savoir ce qui, dans le stress hydrique, intéresse le plus le GT 2 ?

R8 : pour **BIO IS**, c'est la consommation d'eau, particulièrement pour la fabrication des puces.

Q9 : J-P Ventère poursuit en se demandant pourquoi on ne pourrait pas prendre des indicateurs de qualité de l'eau ?

R9 : BV répond que depuis 4 ans un travail est entrepris. En tant que SFR, modifier l'affichage représente changer l'affichage, repasser par le marketing et ce n'est pas possible.

E.Fourdrin ajoute que l'on dispose déjà d'un référentiel, avec le téléviseur, qui exige les 2 mêmes indicateurs que pour le téléphone. D'une manière générale ,il faut poursuivre pour trouver un indicateur plus pertinent, mais cela prend du temps. Pour être complet, le GT 2 travaille sur une différenciation des téléphones en fonction de ses composants.

L.Ougier conclut ainsi :

- Il faut questionner Solinnen et Bleu Safran pour avoir leurs suggestions/remarques sur le calcul de l'indicateur « épuisement des ressources naturelles non renouvelables »
- Si l'approche 2 est retenue en GT2, demander au GT de savoir quels sont les critères et les conditions d'application de cette approche
- Présenter les orientations nouvelles lors la prochaine plate-forme. En conséquence, elle propose de transmettre le référentiel revu et les commentaires pour permettre aux membres de la plateforme de réagir uniquement sur les commentaires déjà reçus mais de ne pas en faire de nouveaux.

4. Actualités relatives à l'expérimentation européenne

E.Machefaux / ADEME présente l'actualité de l'expérimentation européenne .

Sur les 14 catégories de produits, les projets de référentiels ont été validés (draft : UF, champ d'application et produits représentatifs) par le steering committee. Les projets de la première vague entament maintenant la phase de screening.

Le 2nd appel à projet est finalisé. Aucun projet de développement de référentiel sectoriel OEFSR n'a été retenu.

La Commission Européenne a indiqué que les projets de référentiel concernant cette second vague seront présentés au premier trimestre 2015 (Validation par le Steering Committee des UF, des champs d'application et des produits représentatifs).

Pour les produits de construction, l'objectif affiché de la Commission Européenne est d'essayer d'harmoniser autant que possible la méthodologie PEF et la norme EN 15804. Pour cela, elle a mis en place un groupe de travail transversal composé des représentants des TS « produits de construction », du CEN et de la Commission. .

Le Technical Advisory Board s'est réuni aux mois de mai/juin. La DG Env a précisé qu'elle allait modifier la terminologie afin de rendre conforme le guide PEF aux normes ISO 14040/14044 pour notamment parler d'UF, suite aux commentaires de plusieurs parties prenantes dont la France.

Pour la première vague de projets (hors alimentaire), le calendrier prévisionnel est le suivant :

- screening : août 2014
- rapport du screening : septembre / octobre 2014
- draft PEFCR complet : octobre / novembre 2014
- validation par le Steering Committee : février / avril 2015

, Le Technical Advisory Board sera consulté 2 semaines ou 1 mois avant le COPIL.

L.Ougier signale qu'il serait intéressant d'envoyer un "position paper" à la Commission pour faire état des positions et du travail réalisé au sein de la plateforme sur la question de la durée de vie des produits.

5. Réactivation du GT Format d'Affichage

J-P Ventère présente brièvement le retour de la 1ère réunion et indique que la prochaine est fixée au **8 octobre au matin de 10h à 13h**.

Les présentations suivantes ont été faites :

- **ILEC**, qui a fait un travail depuis 3 ans qui consiste à faire des pictogrammes qui ont déjà été utilisés dans l'expérimentation nationale.

Position : oui aux valeurs brutes / non à la note unique. Information déportée (site Internet ...)

- **HOP Cube** a propulsé sur Internet des données environnementales. Il est intéressant de constater que les produits qui portent un affichage environnemental suscitent davantage d'intérêt et sont davantage achetés.

Position : Si on lance dans la note unique, c'est qu'il y a une vision du marché. Hop cube a proposé de faire des enquêtes via leur outils web, à titre gracieux.

- **Oxylane**, a fait une expérimentation avec retour client qui dépasse plusieurs centaines de consommateurs.

Ils ont testé : les valeurs brutes : Résultats moyens modestes.

les segments de couleur : taux de confiance et compréhension ont augmenté.

note unique + valeur brutes : le taux de confiance a peu baissé, la compréhension et l'efficacité ont augmenté.

Position : Ils ont décidé de généraliser l'affichage à tous les textiles en 2014 et le reste en 2015, de communiquer en note unique sans valeur brute.

- **EVEA Tourisme** : il y a 5 indicateurs, dont un qualitatif.

Position : Segment de couleur et les valeurs en chiffres (de 1 à 5)

Les hôteliers sont stimulés et demandent les segments et la note unique.

Pour la prochaine réunion, est proposé à la réflexion différents formats en 3 niveaux :

- **Valeurs brutes,**
- **Segments de couleur,**
- **Note unique.**

Ce sera l'opportunité de s'interroger pour savoir si on embrasse bien l'ensemble des possibilités avec ce classement et le GT Format émettra des avis sur les différentes options.

2 réunions sont prévues en 2015 pour tenter de converger.

Questions :

Q1 : **E.Fourdrin** souligne qu'on a beaucoup parlé de format mais pas de support.

R1 : **J-P Ventère** répond que le GT ne se préoccupe pas du support. Il saisit l'opportunité qui lui est offerte pour lancer un appel aux membres à participer

Q2 : **Bio IS** se demande si c'est bien à la plateforme de définir les valeurs ?

R2 : **J-P Ventère** répond que les grands principes de la normalisation étant la recherche de consensus et la participation ouverte, il faut tenter de trouver des éléments de convergence. Peut-être dira-t-on qu'il faut une note unique, mais ce n'est pas à lui de décider.

Q3 : **M.Pirson** se demande comment afficher des valeurs différentes du même produit fabriqué par 3 fabricants différents ? Est-ce que le distributeur acceptera d'afficher des valeurs différentes ?

R3 : **J-P Ventère** répond que c'est une question qui s'adresse aux GT Sectoriels et non au GT Format.

B.Mastaing ajoute que lorsqu'on a une même référence avec 3 fabricants, on prend le pourcentage de la référence du produit qui est le plus produit.

6. Actualité des groupes de travail sectoriels

E.Fourdrin présente les travaux.

La dernière réunion s'est focalisée sur un cahier des charges sur la rédaction des référentiels par catégorie de produits.

L'idée est de combler le trou pouvant exister entre le BP X30-323-0 et ce que doivent faire les GT Sectoriels dans les référentiels, bien expliquer les exigences du BP X30-323-0 ; il s'adresse principalement aux animateurs de groupes mais également aux contributeurs

Les premiers retours ont porté sur l'UF, la réactualisation des flux de référence et l'articulation des données. 2 réunions sont prévues en septembre et novembre pour le finaliser.

Ce document permettra également d'identifier les écarts avec le référentiel BP X 30-323-0 dans le cadre des revues critiques.

GT 1 « Alimentation »

E.Fourdrin, en l'absence de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Il y a eu une réunion récente pour faire un point sur l'affichage environnemental et un suivi de l'actualité européenne.

GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs »

E.Fourdrin, en l'absence de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Pour les travaux méthodologiques, cf. présentation du projet de référentiel sur les mobiles Catherine Jammes (FICIME) ne pouvant plus assurer l'animation de ce GT, un appel à candidature a été lancé. Hop cube, qui suit les travaux depuis leur lancement s'est manifesté, en la personne de Thomas Albisser. Son intérêt est de faire en sorte qu'il y ait de plus en plus d'activité.

Thomas Albisser souhaitant rester le plus impartial possible, propose qu'il y ait une autre personne d'Hop Cube pour la représenter dans le GT 2.

N'ayant enregistré aucune opposition, la candidature de Thomas Albisser, supportée par l'animatrice, est validée.

GT 3D « Produit d'entretien »

E.Fourdrin, en l'absence de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Il n'y a pas eu de réunion.

GT 3J« Produit du jardin »

E.Fourdrin, en l'absence de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

L'information clé de ce groupe est qu'un des acteurs souhaitant l'arrêt des travaux déjà bien avancés sur le référentiel produits horticoles, ceux-ci sont momentanément suspendus.

GT 4H« Hygiène »

M.Pirson présente l'activité de ce GT.

Une réunion est prévue le 10 juillet au cours de laquelle seront insérées les modifications discutées sur le projet de référentiel relatif aux essuie-tout.

Sinon, le GT 4H travaille toujours sur le référentiel couches Bébé lavables. La réunion du 10 juillet permettra d'analyser les commentaires reçus suite à la consultation du GT sur ce référentiel. A ce jour, aucune date n'est encore fixée quant à sa présentation à la plateforme car quelques points restent à discuter.

GT 4B « Beauté »

E.Fourdrin, en l'absence de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Il n'y a pas eu de réunion.

GT 5 « Habillement » et « chaussures »

E.Fourdrin, en l'absence de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

A noter, le référentiel articles d'habillement n'est toujours pas publié car il manquait des éléments. La publication devrait être faite en même temps que celle du référentiel linge de maison. Les deux référentiels seront envoyés en même temps à l'AFNOR.

GT 6 « Produits de la construction » - Travaux DHUP

E.Fourdrin, en l'absence de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Rien à signaler.

GT 7 « Ameublement »

E.Fourdrin, en l'absence de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Une réunion s'est tenue depuis la dernière plateforme. Le GT 7 rentre dans un cycle de révision :

- du référentiel meubles en bois, qui est élargi à tout type de meubles.
- du référentiel sur la literie (sommiers et matelas), en discussion lors de la prochaine réunion.

Une discussion sur l'expérimentation du socle technique pour disposer d'un retour d'expériences pourrait se tenir.

GT 8 « Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture »

E.Fourdrin, en l'absence de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Aucune information nouvelle.

Concernant le GT 8 Edition, avant l'expérimentation du socle technique, il faut bien consolider le socle technique car il manque des données sur les pâtes à papier, les encres et la partie outils.

GT 10S « Sports »

E.Fourdrin, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Une discussion se tient actuellement pour reprendre les travaux et expérimenter le socle technique.

GT 10J « Jeux et jouets »

E.Fourdrin, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Une réunion est prévue à la rentrée.

GT 11 « Outillage non électrique et quincaillerie »

E.Fourdrin, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Rien à signaler.

GT17 « Hébergement touristique»

E.Fourdrin, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Le référentiel, en voie d'achèvement, s'est recentré sur les hôtels.

Aujourd'hui le problème rencontré est celui des données : le GT souhaite des données d'activités semi-pécifiques sur certains postes, qu'il est nécessaire de collecter

Par exemple, il s'agit de définir les données par défaut concernant le petit déjeuner type en fonction de la classe de l'hôtel, ou les produits d'accueil que l'on retrouve.

Ces données sont actuellement en cours de construction et els acteurs sont sollicités pour finaliser le référentiel pour la prochaine réunion.

Le second manque identifié est lié à la base IMPACT ®. Il nous faut des données plus agrégées sur des produits comme les téléviseurs / par exemple.

7. Questions diverses

L.Ougier précise qu'il semblerait qu'un certain nombre de participants soient intéressés par une présentation de la base IMPACT ®. Compte tenu des ordres du jours prévionnels des prochaines réunions de la plateforme, cela devrait être possible en 2015.

Elle tient à porter à la connaissance des membres de la plateforme que le service dont elle dépend, ainsi qu'E.Fourdrin, est dans une Direction qui vient d'être réorganisée et qui traite désormais de l'économie circulaire et de déchets. L'objectif est de travailler dans des approches plus intégrées et de centrer les moyens de l'ADEME sur des dossiers prioritaires. L'ensemble de l'éco-conception et la mission affichage environnemental est affecté au Service Produits et Efficacité de la Matière, et l'ensemble de ce qui a trait à la consommation, au Service Consommation et Prévention.

En ce qui concerne les interlocuteurs, E.Fourdrin et E.Machefaux poursuivent leurs missions.

Quant à L.Ougier, elle rejoint la Direction Exécutive des Programmes auprès de M-Ch Prémartin.

Avant de clore la réunion, L.Ougier souhaite remercier l'ensemble des membres pour le travail effectué.

A leur tour, les participants remercient Lydie pour son action.

8. Prochaines réunions

La prochaine réunion est prévue le 14 octobre 2014.

Dates	Nom de la réunion	horaires
19/11/2014	PF Affichage Environnemental	10h-17h
19/09/2014	AFF ENV – GT Méthodologie	9h30-12h
21/11/2014	AFF ENV – GT Méthodologie	10h-13h

9. Clôture de la réunion

L.Ougier clôt la réunion et remercie l'ensemble des participants.